

Inscriptions

Les procédures d'inscription (selon votre situation) sont à retrouver sur le site internet de l'IFAS : <http://ifas.mortagne-ch.fr>.

Financement de la formation

Le financement de la formation est déterminé selon votre situation la veille de l'entrée en formation. Vous êtes demandeur d'emploi, en CDD, CDI $\leq$ 24 h hebdomadaires, CSP, contrat intérimaire, vous devrez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF). La Région Normandie complète votre CPF pour financer votre formation. Vous êtes en poursuite de scolarité, votre formation est financée par la Région Normandie. Pour les personnes en formation professionnelle, la formation peut être prise en charge par l'organisme financeur dont dépend l'employeur et le salarié (ex. : TRANSITION PRO, ANFH,...).

Partenariats

- Les structures du Groupement Hospitalier de Territoire Orne-Perche-Saosnois.
- ARS, Conseil Régional de Normandie.
- CFA PSS de Saint-Contest
- Les structures d'accueil en stage.
- France Travail, Mission Locale, CARIFOREF.
- AGEFIPH.

Accès

L'institut de formation est situé au sein du Centre Hospitalier de Mortagne au Perche, et se trouve à 30 km de l'Aigle et 38 km d'Alençon.

Des lignes de bus sont disponibles. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site :

https://www.orne.fr/services/transports/lignes_regulieres

Adresse

Institut de Formation Aides-Soignants
Centre Hospitalier
9 rue de Longny – BP 33
61400 MORTAGNE AU PERCHE



Secrétariat / Accueil

N° téléphone : 02 33 83 40 10
Courriel : ifas.sec@ch-mortagne.fr
Site internet : <http://ifas.mortagne-ch.fr>
Facebook : [fb.me/IFAS61400MortagneAuPerche](https://www.facebook.com/IFAS61400MortagneAuPerche)

Horaires d'ouverture au public

- Lundi, mardi : 13h30 – 17h00
- Mercredi, jeudi et vendredi : 09h00 – 12h00

**N'HÉSITEZ PAS A PRENDRE CONTACT
AVEC L'IFAS POUR PLUS
D'INFORMATIONS !**



**INSTITUT DE
FORMATION
AIDES-SOIGNANT(E)S**



**CENTRE HOSPITALIER
MORTAGNE AU PERCHE**

Capacité d'accueil

Selon la carte régionale de la formation aide-soignant applicable à la rentrée 2025, le quota autorisé est de 22 élèves. En plus de la capacité d'accueil, l'IFAS peut accueillir 5 élèves en apprentissage, des élèves en redoublement ou revalidation, et en post-VAE.

Une rentrée est organisée en septembre.

Conditions d'accès à la formation

- Avoir au moins 17 ans à la date d'entrée en formation.
- Passer les épreuves de sélection.
- Pour les ASHQ, merci de contacter l'IFAS.
- Pour les personnes en situation de handicap, veuillez-vous adresser à l'IFAS.

Présentation de la formation

La formation est assurée par une équipe interdisciplinaire constituée :

- D'une directrice,
- De deux formatrices,
- D'intervenants internes ou externes : médecins, psychologues, infirmiers, hygiéniste, cadres de santé, ergothérapeutes, ...
- D'une secrétaire.

La formation est régie par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'ensemble de la formation comprend **44 semaines soit 1540 h** : 22 semaines, soit 770 heures de formation théorique en institut et 22 semaines, soit 770 heures de formation clinique. La formation débute en septembre de chaque année.

Des parcours partiels sont aménagés en fonction des diplômes ou titres détenus par l'élève (cours et stages).

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et théoriques, ainsi qu'un suivi pédagogique individuel et collectif.

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de quatre (trois de 175 heures et un de 245 heures). Ils sont réalisés dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Le référentiel de compétences s'articule autour de 5 blocs de compétences (comportant 11 compétences) :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

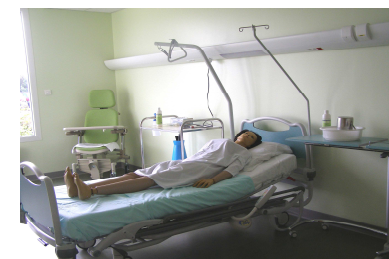
Évaluation et obtention du DEAS

Chaque bloc de compétence est évalué par une étude de situation pour la partie théorique, et par l'évaluation des compétences en milieu professionnel pour la partie clinique.

Les dossiers des candidats au DEAS sont présentés au jury final de la DREETS, qui étudie chaque dossier et déclare les candidats reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant ou ajournés.

Les locaux

1 salle de cours (90 m²) équipée, d'un vidéoprojecteur, d'ordinateurs, d'une télévision, de matériel pour la simulation en santé (vitre sans tain, caméras, casque de réalité virtuelle, tablette).



2 salles de travaux pratiques (19 m² et 22 m²) équipées à l'identique d'une chambre hospitalière.

1 cafétéria équipée (cafétière, réfrigérateurs, fours micro-ondes, ... ainsi qu'un espace documentation.

